



Commune de Lamotte-Warfusée

Communauté de Communes du Val de Somme

Mairie de Lamotte-Warfusée
3 rue Ulphy Cottinet
80800 Lamotte-Warfusée
Tél./Fax : 03.22.42.31.50

Mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr

Retrouvez tous les renseignements sur le site Internet de la Commune :

<http://www.lamottewarfusee.fr/>

Au vu du contexte, toutes les manifestations sont SUSPENDUES jusqu'à nouvel ordre !

Mot du maire :

Nous sommes dans une ère sans précédent !

Monsieur le Président de la République, le gouvernement et le milieu médical vous informent en direct par l'intermédiaire des médias (TV, radio, Internet...)

Je ne suis pas médecin, mais au vu des événements et des propos tenus, je pense qu'il faut respecter les consignes pour éradiquer au plus vite le COVID-19 et retrouver une vie normale.

Cependant vous avez peut-être des besoins, des questions, etc... Vous pouvez me contacter par mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr ou directement sur mon téléphone portable 06.07.19.31.33

Notez que le site Internet est mis à jour régulièrement.

Le ramassage des ordures ménagères est maintenu pour le moment. Plus de renseignements : www.valdesomme.com

Au verso, vous trouverez une attestation de déplacement dérogatoire vierge. Je vous rappelle que tout déplacement doit être exceptionnel. Les sorties sont strictement réglementées par le décret du 16 mars 2020.

Plus d'informations sur : www.interieur.gouv.fr

M. Frédéric DEHURTEVENT

CORONAVIRUS
Ce qu'il faut savoir

LES INFORMATIONS UTILES
0 800 130 000 (appel gratuit)
gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

QUELS SONT LES SIGNES ?

- Fièvre
- Fatigue
- Toux et maux de gorge
- Gêne respiratoire
- Maux de tête
- Courbatures



Avis aux lamottais...

Informations CORONAVIRUS

Au regard de la situation et afin de garantir la sécurité de tous, nous vous informons que les permanences « physiques » en mairie sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Une permanence téléphonique est mise en œuvre.

Vous pouvez contacter le secrétariat en cas de besoin urgent les jours suivants :

Lundi de 14 h à 19 h

Mercredi de 9 h à 13 h,

Jeudi de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h,

Vendredi de 10 h à 13 h.

Comme vous le savez, la situation évolue très rapidement.

Nous avons les informations au fur et à mesure.

Plus de renseignements sur la situation via le site de la Préfecture :

<http://www.somme.gouv.fr/>

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à : , le / / 2020
(signature)